

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ECHO DU 21 JANVIER 2006

L'Assemblée générale s'est tenue au Novotel de Strasbourg place des Halles de 10h à 19h. Les participants étaient au nombre de 133, soit présents (92) soit représentés par leur procuration (41), l'assemblée pouvant valablement délibérer.

A l'ordre du jour ont été traités les sujets suivants :

Introduction du Président :

Alvaro Rendon s'est félicité de l'annonce du procès qui débutera le 2 mai prochain en insistant sur l'importance des débats, notamment pour nos plus jeunes membres encore enfants à l'époque des faits et pour lesquels la reconnaissance de la vérité s'avère d'autant plus primordiale. Le Président n'a pas manqué de rappeler à cet égard tout ce que nous devons à notre expert, Hubert DE GAULLIER, notre avocat historique, Guy Michel NEY ainsi qu'à notre 1^{er} Président, Tomi UNGERER, à l'origine de notre association. ECHO est l'association de toutes les familles de victimes de cet accident, qu'elles y soient ou non actives. Cette perspective du procès n'est évidemment pas sans répercussion sur le travail du Conseil d'Administration et du bureau, particulièrement sollicités durant l'année écoulée et les mois à venir.

Rapport moral : présenté par la secrétaire D. Béguin : Annexé au présent rapport, il a été adopté à l'unanimité.

Point sur le fichier : présenté par Etienne Trentesaux

Etienne a insisté sur l'importance de l'actualisation du fichier, tant au niveau des coordonnées précises que des adresses e-mail dont nous avons vraiment besoin pour une communication plus efficace à l'approche du procès. Pour étoffer notre fichier en favorisant notamment l'adhésion des plus jeunes d'entre nous ou ceux à revenus modestes, le CA leur propose de n'acquitter que la cotisation de soutien de 10 €.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Rapport financier : présenté par le trésorier adjoint : Pierre Weil

Pierre a rappelé le « travail de fourmi », tout au long de l'année, de notre trésorière, Béatrice Muller et présenté la situation financière actuelle, annexée au présent rapport. Rosa Vaccarella, pour les réviseurs aux comptes les a certifiés exacts et sincères et l'assemblée a donné son quitus à l'unanimité.

Actions judiciaires : Hubert De Gaullier, Me Olivier Charles et Me Hervé Témime

Hubert a donné son sentiment sur l'ordonnance de renvoi qu'il a jugée peu claire techniquement, notant toutefois que les conclusions étaient suffisamment explicites quant aux faits reprochés aux prévenus et espérant que le tribunal travaillerait sur l'intégralité du dossier, en particulier sur les pièces fournies par ECHO.

Me Olivier Charles quant à lui a rappelé les 3 procédures en cours :

- **le procès pénal devant le Tribunal correctionnel de Colmar**, débutant le 2 mai et devant lequel comparaitront 6 prévenus (parmi les 7 précédemment mis en examen), à la satisfaction d'ECHO. Le tribunal devra se prononcer sur les faits qui leur sont reprochés et s'il y a lieu de les condamner ;
- **le procès contre l'Etat français** (action collective d'Echo) pour durée excessive de la procédure, **devant le Tribunal de grande Instance de Strasbourg** est actuellement reporté, dans l'attente du verdict du procès pénal ;
- **la plainte près la Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg** (action collective d'Echo), également pour lenteur de la justice française, officiellement déposée le 13 janvier dernier, avec notre argumentation et qui doit maintenant être instruite.

Me Hervé Témime est intervenu sur le procès futur, rappelant la durée scandaleuse de l'instruction, le travail d'ECHO, le bien fondé de ses thèses et doléances et l'importance de les faire valoir lors des débats et ce malgré le poids et les moyens des parties adverses.

Me Témime a ensuite sollicité l'assemblée, afin de mieux cerner les attentes de chaque membre quant à ce procès. Il lui importe, dans le cadre de notre défense, de connaître nos motivations de manière plus approfondies.

Dans ce but, nous avons essayé de concevoir un questionnaire ci-joint devant vous permettre de vous exprimer de la manière qu'il vous conviendra. Me Témime a insisté sur l'importance de nos points de vue, s'agissant de la défense d'un groupe d'individus et non pas d'une personne isolée.

La matinée s'est terminée par un hommage au travail effectué par l'ULP congrès et surtout au dévouement de sa représentante, Mme Christine Guibert.

Table ronde sur l'Organisation des Secours : préparée et organisée par Etienne Trentesaux

En début d'après-midi, cette table ronde devait être le moment fort de notre assemblée générale, l'organisation des secours restant un sujet récurrent, évacué de l'instruction par le juge et que nous n'avions pas pu ouvrir aux débats jusqu'ici, alors que d'évidence, des dysfonctionnements avaient été stigmatisés et que de nombreuses questions restaient en suspens.

Nous estimant légitimement fondés à apprécier les moyens et procédures qui seraient aujourd'hui mis en œuvre en cas d'un nouveau crash, nous avons sollicité les différents organismes concernés et ce dès le mois d'octobre. Alors que dans un 1^{er} temps, ils avaient semblé collaborer, ils ont, pour finir, tous déclaré forfait, nous laissant seuls avec nos questions sans réponses ; questions que nous avons cependant posées devant les médias à des chaises vides...

Cette table ronde avortée s'est prolongée par une conférence de presse et par la distribution de la motion adoptée en assemblée ce même jour et que vous trouverez en annexe.

Après une minute de silence en mémoire de toutes les victimes des accidents d'avions de l'année écoulée, le président a accueilli officiellement M. Daniel Hierso, représentant l'association AVCA des victimes du crash aérien du Vénézuéla que nous avons assuré de notre soutien. M. Hierso a souligné quant à lui l'importance des échanges entre nos 2 associations et une communauté d'action.

Constitution de Partie Civile (très important) :

Me Olivier Charles a rappelé que pour pouvoir être actif au procès et y prendre éventuellement la parole, il convenait de se constituer partie civile. Afin de renforcer nos positions et celle d'ECHO, il importe que tous les ayants droits des victimes soient partie civile. N'hésitez pas, au sein de vos familles, à « battre le rappel ». Cela peut se faire jusqu'à la veille du procès. Il suffit d'envoyer un courrier (selon modèle en annexe) au tribunal de grande Instance de Colmar, accompagné d'un document attestant votre lien avec la victime (pièces d'identité, attestations, témoignages etc).

Pour les parties civiles déjà constituées, elles ont dû recevoir une convocation du tribunal pour le procès. Si ce n'est pas le cas, il faut, soit contacter le tribunal pour une éventuelle vérification d'adresse, soit contacter votre avocat de l'époque (chez lequel vous êtes peut-être domicilié) et lui demander, ou de continuer à vous représenter durant le procès, ou de vous retourner le dossier. Dès lors, vous pouvez vous représenter seul, vous rapprocher d'un autre avocat ou de ceux d'ECHO. A noter que les titulaires d'un contrat d'assurance « protection juridique » sont susceptibles d'être pris en charge pour les frais de justice. Il est nécessaire de se rapprocher de sa compagnie d'assurance ; au besoin ECHO pourra faire une action auprès des assureurs et vous demandera dans ce but, les références de vos contrats. Les personnes à faibles revenus peuvent prétendre à l'aide juridictionnelle. Si votre situation ne vous paraît pas claire, n'hésitez pas à contacter Etienne TRENTESAUX (06.22.77.57.34 – etrentesaux@club-internet.fr) qui a particulièrement creusé la question.

Indemnités Supplétives : Me Olivier Charles et Me Claude Lienhard

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons convenu d'étudier la possibilité d'éventuelles indemnités supplétives. Le CA avait chargé Me Claude Liénhard de cette étude, lequel nous a fait compte rendu :

Il est possible de prétendre à des indemnités complémentaires à deux titres, soit en invoquant un syndrome post-traumatique (s'appuyant sur une expertise psychologique), soit en invoquant le préjudice d'accompagnement (c'est-à-dire la reconnaissance du « manque »). D'après lui cette démarche peut contribuer au processus de deuil, les victimes d'accidents collectifs ne devant pas passer leurs difficultés sous silence. L'assemblée générale s'est prononcée à l'unanimité -moins 2 voix contre- en faveur d'une action collective dont la mise en pratique est actuellement à l'étude par nos avocats. Ils vont rédiger un questionnaire destiné à l'ensemble des membres qui pourront, en y répondant, adhérer ou non à cette action. Ce questionnaire annexé au présent rapport sera à renvoyer à Me Lienhard.

La FIVAA : M. Gérard David

Le président de la Fivaa a chaleureusement félicité ECHO pour son parcours exemplaire et pour sa contribution à la fédération. Cette dernière a travaillé à la rédaction d'une charte internationale des droits des victimes d'accidents aériens que nous voudrions voir adopter par l'ensemble du monde aéronautique. L'action de la fédération s'attache aussi à l'amélioration du transport aérien reposant sur des critères de qualité.

Le Site : Dominique Béguin

Echo a été associé à une réflexion sur le devenir du Mont Sainte-Odile qui accueille chaque année un nombre croissant de visiteurs de plus en plus difficile à encadrer. Les sentiers sont surpeuplés y compris ceux menant à notre site. Dans le cadre d'un éventuel aménagement des lieux, Echo entend se montrer vigilante quant au respect de notre clairière comme lieu de recueillement.

Dans la perspective du procès futur, et conformément à nos engagements, il a été décidé d'ouvrier symboliquement le grillage qui en protège l'accès.

Election du CA :

Pour des questions pratiques, et afin d'affirmer sa cohésion, le CA a souhaité démissionner dans son ensemble et se représenter. 3 nouveaux membres ont décidé de l'intégrer : Mesdames Caroline Mesnil et Brice d'Andlau ainsi que M. Jean-Daniel Riff. Le CA a été réélu à l'unanimité et souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres dans ces moments où les « bonnes volontés » sont plus que nécessaires. Le CA s'est réuni dans les suites de l'AG pour élire ses représentants, l'ensemble des sortants ayant été réélus à leurs fonctions : président Alvaro Rendon - vices présidents Paul Renard & Etienne Trentesaux – trésorière Béatrice Muller assistée de Pierre Weil – secrétaire Dominique Béguin assistée de Blandine Burgard – expert Hubert de Gaullier – membres Jérôme Biseau, Jean-Noël Chatre, Brice D'Andlau, Bernard Laumon (président d'honneur), Pierre Lota, Alexandre Marillach, Caroline Mesnil, Hassina Mimoune, Isabelle Renard, Jean-Daniel Riff, Thierry Thomas, Fabienne Trijasson & Nicole Ververs.

Divers :

Le tribunal a souhaité associer Echo à la préparation du procès ; un 1^{er} rendez-vous a déjà eu lieu début janvier et sera suivi par une autre réunion le 31 courant. En conséquence, le CA se réunira la veille, 30 janvier, afin de préparer cette entrevue. Le président a clôturé l'assemblée en insistant sur l'importance de se présenter au procès, comme nous l'avons toujours été : unis, déterminés et courtois.

L'AG s'est poursuivie par la projection, au cinéma Odyssée de Strasbourg, du film « Whisky Roméo Zulu » ayant pour thème les compagnies « poubelles » et très instructif.

COMMÉMORATION DU DIMANCHE 22 JANVIER 2006

En présence d'une foule importante, de la délégation d'Air France et des médias, Alvaro Rendon a insisté sur l'importance de l'année 2006 pour l'ensemble des familles de victimes, avec en mai la tenue du procès. Conformément aux engagements pris ici-même, le grillage a ensuite été symboliquement ouvert après que Françoise De Gaullier ait lu sa prière toujours sensible et juste et Alexandre Marillach un texte de sa composition. Les notes de cornemuse de Bertrand De Gaullier ont accompagné le dépôt de fleurs et notre recueillement.